DICRIM

Édition 2025

Rive de Gier

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Bon à savoir

Document à conserver

Chères Ripagériennes, chers Ripagériens,

La sécurité de toutes et tous est une priorité pour Rive-de-Gier. Notre commune, comme beaucoup d'autres, peut être exposé à différents risques : inondations, tempêtes, mouvements de terrain, risques technologiques... Ces événements restent heureusement rares, mais ils nécessitent que nous soyons collectivement informés et préparés.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous avez entre les mains a pour objectif de vous apporter une connaissance claire et pratique sur ces risques. Vous y trouverez les bons réflexes à adopter, les consignes de sécurité à suivre et les moyens d'alerte mis en place par la commune.

Mieux connaître les risques, c'est déjà mieux s'en protéger. C'est aussi une manière de renforcer notre solidarité et notre résilience face aux épreuves. Je vous invite donc à parcourir attentivement ce document, à en parler en famille, et à le conserver précieusement.

Soyons vigilants, responsables et préparés, afin que notre commune demeure un lieu sûr et accueillant pour chacun d'entre nous.

Avec toute ma confiance,

Vincent Bony
Votre Maire

L'information des citoyens sur les risques majeurs (naturels et technologiques) est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics, ainsi que les bons réflexes à adopter pour réduire sa vulnérabilité. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'actions d'informations préventives et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM.

LES RISQUES MAJEURS :

ALÉAS + ENJEUX = RISQUES

↘ Qu'est-ce que c'est ?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

↘ Sur la commune ?

RISQUES NATURELS

Inondation	page 08
Mouvement de terrain	page 09
Phénomènes météorologiques	page 10

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Transport de matière dangereuse TMD	page 11
Risque industriel	page 12
Risque nucléaire	page 13
Rupture de barrage	page 14
Risque minier	page 15

LES RISQUES MAJEURS :

↘ Qui fait quoi ?

- **Les services de secours** interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).

- **La Préfecture**. Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient directeur des opérations de secours. Il active le plan ORSEC.

- **Les équipes et les moyens municipaux** sont mobilisés pour alerter et accompagner la population (déviation, évacuation, hébergement d'urgence…), grâce au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

- **À l'école**, l'équipe éducative met en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

- **La population** adopte les bons reflexes.

↘ Cas généraux

- Préparez la mise à l'abri ou l'évacuation.
- Écoutez les médias (Radio France).
- N'allez pas chercher vos enfants.
- Évitez de téléphoner sauf en cas d'urgence médicale.

QUE DOIS-JE FAIRE

OU NE PAS FAIRE ?

Préparez-vous : Mise à l'abri ou Évacuation

Écoutez les médias (Radio France)

N'allez pas chercher vos enfants

Évitez de téléphoner

LES RISQUES MAJEURS :

↘ Comment suis-je alerté/informé ?

Tout comme le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.

- **Les moyens d'alerte :**

Sirène communale située en Mairie.
Deux panneaux à message variable.
Plusieurs Ensembles mobiles d'alertes.
Porte à porte : alerte effectuée par secteur.
Appels téléphoniques.
Téléalerte (par voix, sms, mail) et Illiwap

- **Les moyens d'information :**

Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).
PLU – Plan Local d'Urbanisme.
PLUi – Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
Radio : France Inter : **99.8 - 99.5** - ICI : **97.1** - France Info : **103.4 - 105.6**
Télévision : ICI canal 3 / France Info TV (canal 16)
www.rivedegier.fr et 04 77 83 07 80
facebook.com/pagerivedegier/ et instagram.com/rivedegier/
www.loire.gouv.fr et 04 77 48 48 48
www.georisques.gouv.fr

Ne vous fiez pas aux informations des réseaux sociaux.
Suivez uniquement les consignes des autorités compétentes.

- **Les numéros utiles :**

Pompiers : **18** ou **112**
SAMU : **15** ou **112**
Police : **17** ou **112**
Appel d'urgence pour sourds et malentendants : **114**
N° en cas de canicule : **0 800 06 66 66**

LES CARTES ALÉAS/ENJEUX :

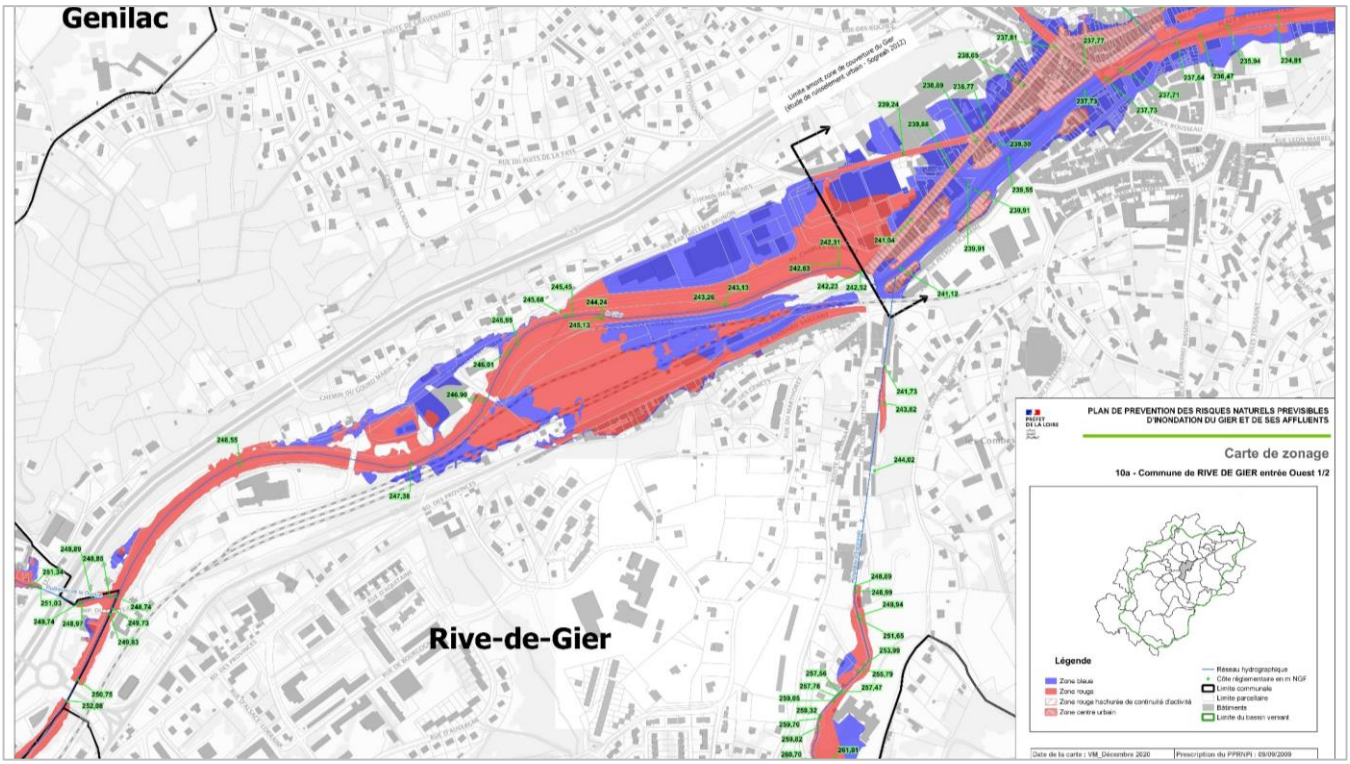

Carte-N°10a Zonage approuvé – PPRNPi du Gier.

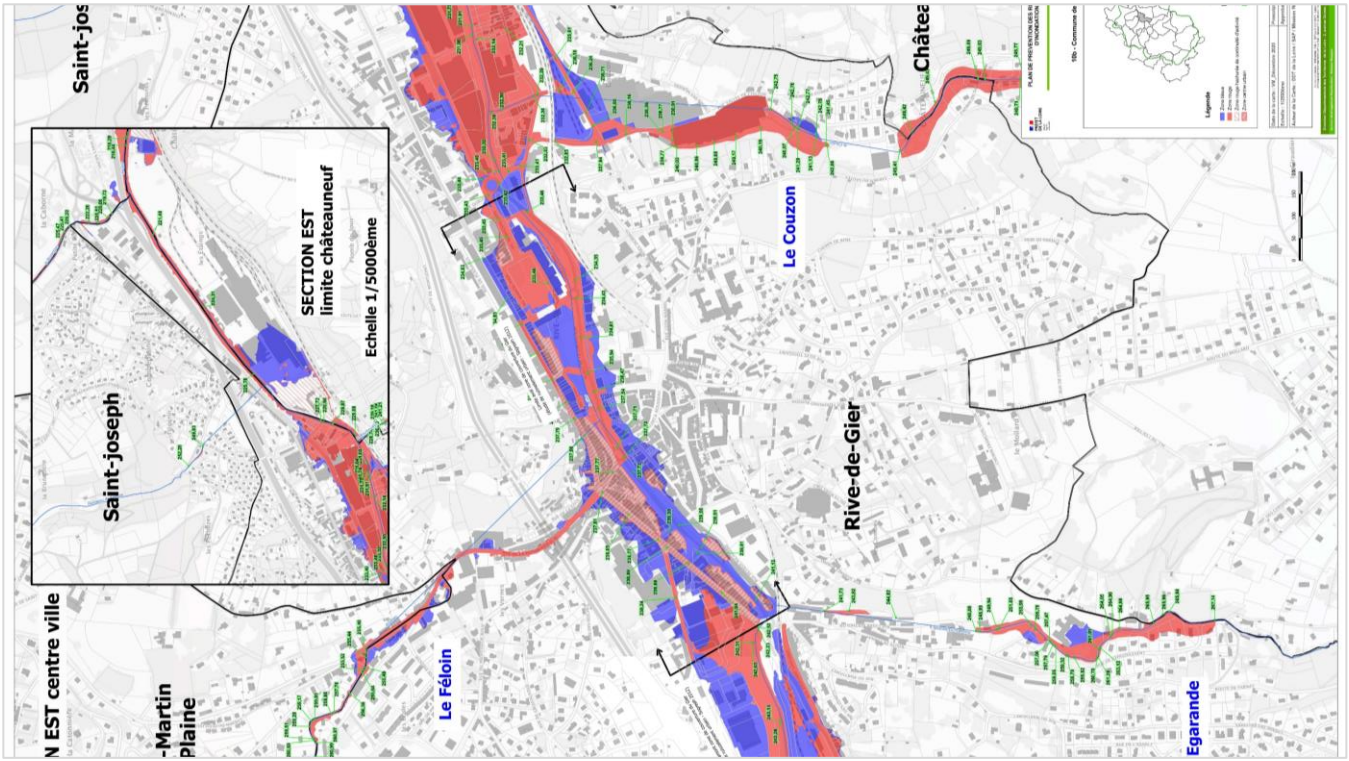

Carte-N°10b Zonage approuvé – PPRNPi du Gier.

LES CARTES ALÉAS/ENJEUX :

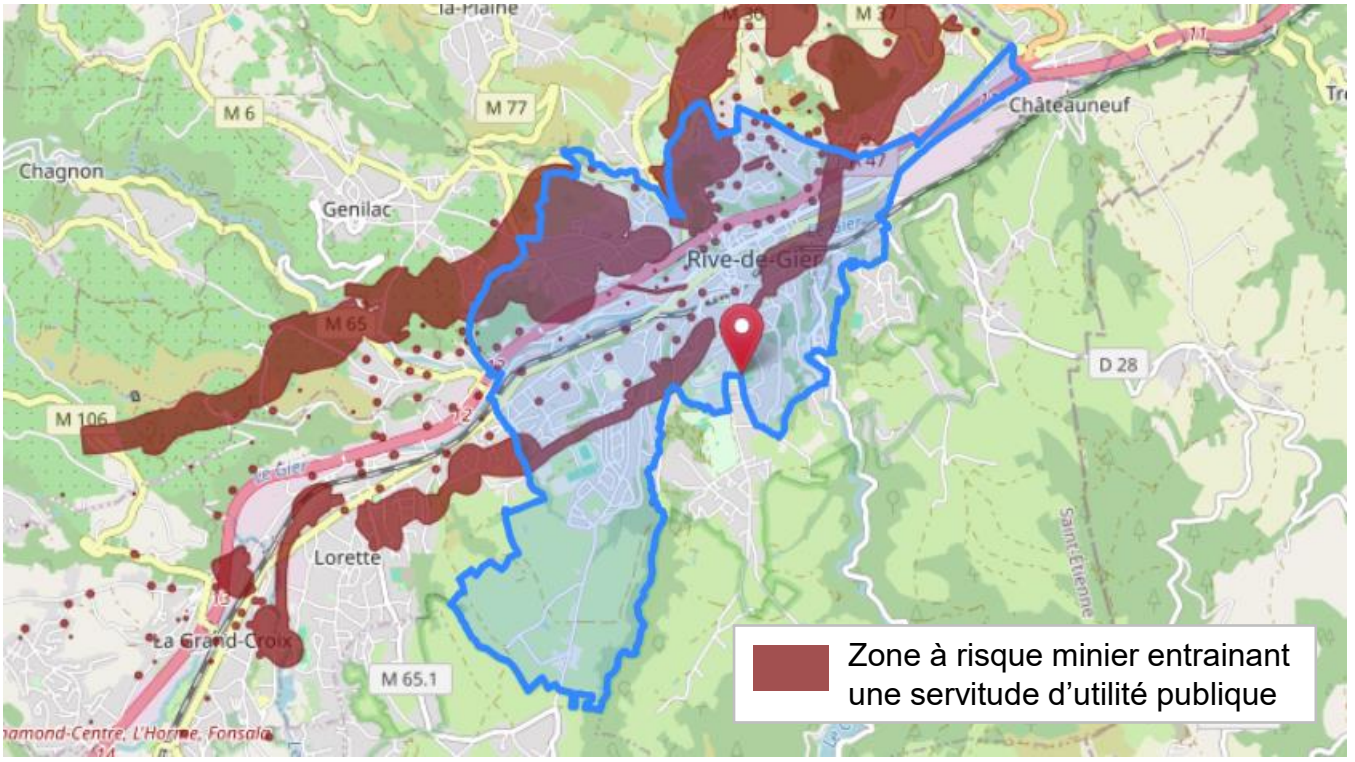

Servitude d'utilité publique du PPRM – Source : BRGM

Localisation des canalisations et Installations industrielles classées – Source : BRGM

INONDATION

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine.

↘ Ma commune face au risque

À Rive-de-Gier, les inondations et coulées de boue constituent un risque majeur dû à la rivière Gier et à ses affluents (la Durèze, le Grézieux, l'Egarande, le Feloin, le Couzon, le Bourbouillon, le Bozançon) et aux fortes pluies, un phénomène aggravé par l'urbanisation qui imperméabilise les sols.

La ville a connu plusieurs épisodes dévastateurs, notamment en 2003, 2008 et 2024, entraînant la reconnaissance de neuf arrêtés de catastrophe naturelle, le plus récent en octobre 2024.

Les zones les plus vulnérables sont les abords du Gier et les zones basses, où la présence d'obstacles comme les ponts, peut amplifier le risque de débordement.

Suite à la crue d'octobre 2024, Saint-Étienne Métropole et la Ville de Rive-de-Gier ont lancé des analyses approfondies et un retour d'expérience pour renforcer la prévention.

consultez les cartes en page 6.

QUE DOIS-JE FAIRE	OU NE PAS FAIRE ?

Réfugiez-vous en hauteur

Eau potable et produits alimentaires

Obturez les entrées d'eau

N'utilisez pas les équipements électriques

Ne vous engagez pas à pied ou en voiture

MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.
Selon la vitesse de déplacement, nous distinguons :

- *Les mouvements lents : le glissement de terrain, les tassements et les affaissements et le retrait-gonflement des sols argileux.*
- *Les mouvements rapides : les effondrements de cavités souterraines, les écroulements (ou éboulements) et les chutes de blocs, les coulées boueuses et les laves torrentielles.*

↘ Ma commune face au risque

Sur la commune, les mouvements de terrain sont un risque notable, principalement dus aux anciennes exploitations minières qui ont fragilisé le sous-sol, et à la présence de sols argileux sujets au retrait-gonflement. Les risques identifiés sont les glissements de terrain, les tassements différentiels et les coulées de boue.

Des événements passés, comme en 1983 et 1994, ont entraîné des reconnaissances de catastrophe naturelle, affectant notamment les quartiers d'Egarande, la Roche et le lotissement Grataloup. Plusieurs infrastructures et zones urbanisées, telles que des écoles, des équipements sportifs et la zone industrielle de Couzon, sont identifiées comme vulnérables à ces phénomènes.

consultez la carte en page 7.

QUE DOIS-JE FAIRE

OU NE PAS FAIRE ?

Signalez toutes apparitions d'anomalies

Éloignez-vous de la zone dangereuse

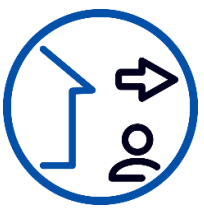

Éloignez-vous des bâtiments

N'empruntez pas l'ascenseur

Ne vous approchez pas des dommages

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Les intempéries sont des perturbations météorologiques. Elles se présentent sous plusieurs formes : les tempêtes générant des vents dépassant 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort), les fortes précipitations, l'orages, les chutes de neige abondantes.

↘ Ma commune face au risque

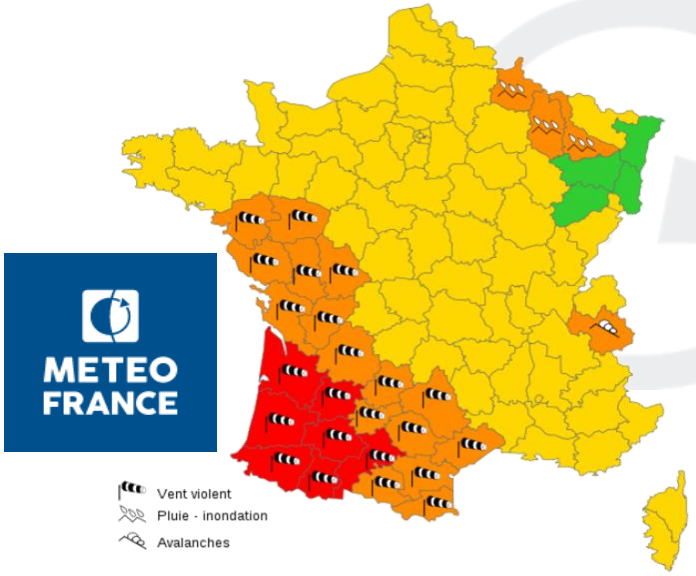

« Vigilance Météo » de Météo France décrit les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter. Il diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance **orange** (niveau 3) ou **rouge** (niveau 4).

La France, y compris Rive-de-Gier, est exposée aux tempêtes qui peuvent générer des rafales supérieures à 200 km/h et des pluies intenses, occasionnant des dégâts importants, des perturbations de circulation et des coupures de courant. Les chutes de neige exceptionnelles représentent aussi un risque, comme en témoigne l'arrêté CATNAT de 1982.

QUE DOIS-JE FAIRE

OU NE PAS FAIRE ?

Rentrez ou fixez les objets sensibles

Gagnez un abri en dur

Fermez les portes et les volets

Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité

Faites attention aux fils électriques

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.
Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive, volatile ou encore corrosive.

↘ Ma commune face au risque

La commune est exposée au risque de transport de matières dangereuses (TMD) par différents axes.

Le principal est l'autoroute A47 et la RM88 qui génèrent un flux important de poids lourds, en cas de délestage de l'A47, le risque d'accidents en centre-ville augmente.

La ligne ferroviaire TER, qui traverse la commune d'est en ouest, constitue un autre risque de TMD, avec des conséquences potentielles similaires à celles des accidents routiers.

Des canalisations de gaz situées à proximité représentent un risque moins visible, mais tout aussi dangereux, avec un potentiel de fuite pouvant provoquer incendies, explosions ou pollutions.

Ces menaces croisées soulignent la nécessité d'une vigilance accrue et de mesures de prévention adaptées.

QUE DOIS-JE FAIRE

OU NE PAS FAIRE ?

Alertez précisément (n° matière…)

Fuyez l'accident et gagnez l'abri le plus proche

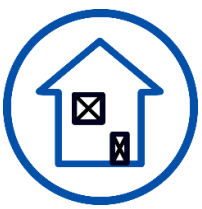

Restez confiné et suivez les consignes

N'entrez pas en contact avec le produit

Ne fumez pas et évitez flamme et étincelle

RISQUE INDUSTRIEL

Lorsqu'un accident frappe un établissement industriel (chimique ou pétrochimique), il est qualifié d'accident industriel. Ses conséquences pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux, les biens et/ou l'environnement sont variables selon les cas.

↘ Ma commune face au risque

La commune est exposée à un risque technologique lié à la présence d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur son territoire ou à proximité. Ces sites peuvent générer des dangers tels que des incendies, des explosions, des fuites de produits toxiques ou des pollutions.

La base de données Géorisques recense ces établissements, qu'ils soient soumis à autorisation, enregistrement, ou simplement inspectés, incluant des entreprises comme VALMONT FRANCE SAS, non classée Seveso. Pour toute information complémentaire sur un site spécifique, la préfecture ou la DREAL peut être contactée.

Signal national d'alerte	Signal national de fin d'alerte
1 min 41s — **5 sec** — **1 min 41s** — **5 sec** — **1 min 41s**	**30 sec**
son modulé	*son continu*
Lancement de l'alerte par les sirènes.	Fin de l'alerte par les sirènes.

QUE DOIS-JE FAIRE	OU NE PAS FAIRE ?

Fuyez dos au vent

Gagnez l'abri le plus proche

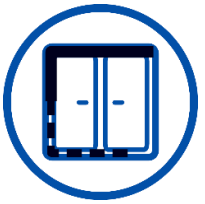

Fermez les portes et les fenêtres

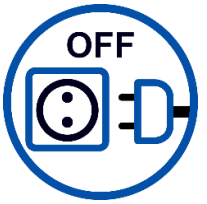

Coupez le gaz et l'électricité

Ne fumez pas. Évitez flamme et étincelle

RISQUE NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

↘ Ma commune face au risque

La commune est exposée à un risque nucléaire dû à la proximité de la centrale de Saint-Alban-du-Rhône, située à 16 km. Cette centrale représente une source potentielle de risque radiologique majeur, notamment par la libération d'iode radioactif en cas d'accident. L'inhalation ou l'ingestion de cet iode peut entraîner un risque accru de cancer de la thyroïde, en particulier chez les jeunes.

Bien qu'aucun événement national significatif ne soit à signaler pour la commune, il est important de se souvenir des accidents passés tels que Tchernobyl (URSS - 1986) et Fukushima (Japon - 2011), qui ont eu des conséquences majeures, ainsi que des incidents comme celui de Saint-Laurent-des-Eaux (1980) et du Blayais (France - 1999).

Signal national d'alerte	Signal national de fin d'alerte
1 min 41s — **5 sec** — **1 min 41s** — **5 sec** — **1 min 41s**	**30 sec**
son modulé	*son continu*
Lancement de l'alerte par les sirènes.	Fin de l'alerte par les sirènes.

QUE DOIS-JE FAIRE	OU NE PAS FAIRE ?

Gagnez l'abri le plus proche

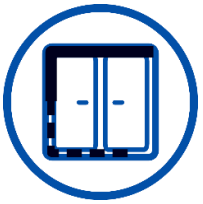

Fermez les portes et les fenêtres

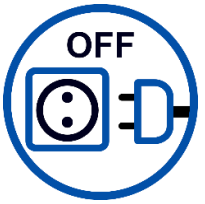

Coupez le gaz et l'électricité

Prenez de l'iode uniquement si administré

Ne touchez pas aux objets extérieurs

RUPTURE DE BARRAGE

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion ; celle-ci engendre l'élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent.

↘ Ma commune face au risque

Bien que moins immédiat que d'autres dangers, le risque de rupture de barrage est significatif pour la commune en raison de la présence de plusieurs ouvrages en amont sur le bassin versant du Gier.

Une rupture soudaine d'un de ces barrages pourrait provoquer une vague de submersion dévastatrice impactant les zones en aval, y compris certaines parties de Rive-de-Gier. Les principaux barrages à surveiller sont celui de Rive-sur-le-Ban, situé sur la rivière Ban (affluent du Gier à La Valla-en-Gier) avec une capacité de retenue importante, le barrage du Couzon et le barrage du Dorlay.

QUE DOIS-JE FAIRE

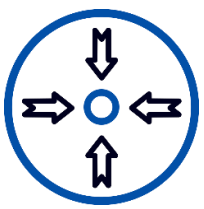

Identifiez les points de regroupement

Évacuez et gagnez les points hauts

OU NE PAS FAIRE ?

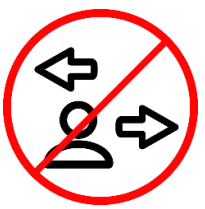

Ne revenez pas sur vos pas

N'utilisez pas les équipements électriques

Ne consommez pas l'eau sans autorisation

RISQUE MINIER

Une mine est un gisement de matériaux (or, charbon, sel, uranium…). De nombreuses concessions minières ont été octroyées au cours des siècles. Il en résulte la présence de nombreuses cavités souterraines artificielles plus ou moins profondes présentant des risques d'effondrement.

↘ Ma commune face au risque

Le territoire communal hérite de son passé industriel un risque minier important, conséquence directe de l'intense activité charbonnière. Bien que les mines soient fermées, le sous-sol est parsemé de galeries et de puits dont l'affaissement progressif ou l'effondrement soudain représente un danger majeur pour les bâtiments, les infrastructures (routes, canalisations) et les réseaux de communication. De plus, ces anciennes mines peuvent libérer des gaz toxiques ou inflammables comme le méthane (grisou), présentant des risques d'explosion ou d'intoxication, nécessitant une surveillance et ventilation. Un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) spécifique à la vallée du Gier encadre l'urbanisme et les activités dans les zones à risque pour prévenir et limiter les conséquences.

consultez la carte en page 7.

QUE DOIS-JE FAIRE

Signalez toutes apparitions d'anomalies

Éloignez-vous de la zone dangereuse

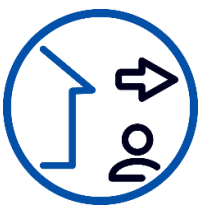

Éloignez-vous des bâtiments

OU NE PAS FAIRE ?

N'empruntez pas l'ascenseur

Ne vous approchez pas des dommages

LE KIT D'URGENCE EN SITUATION DE CRISE

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Objets et articles de première nécessité
pour faire face à une situation d'urgence.
Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange.
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle.
- Un sac de couchage.
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit (péremptions, remplacement des piles…).

Pour en savoir plus, consultez
https://www.info.gouv.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence